



POLICE MUNICIPALE

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**A R R E T E**  
**CONCERNANT LE STATIONNEMENT**  
**BD DE LATTRE DE TASSIGNY**  
**ET PARKING INTERIEUR TACHE VERTE**  
**LES 21 ET 22 JUILLET 2006**

*EH/CB*

*APM 06/0887*

*Le Maire de la Ville de ROYAN,*

*Vu les articles L 2122-28 et L 2211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la demande présentée par Madame DUPUY Marie-France (Présidente de l'Association ROYAN CAPITALE DE LA BELLE EPOQUE), sise B.P.90119 - 17206 ROYAN CEDEX,*

*Considérant la nécessité d'assurer le bon déroulement de la Brocante,*

**A R R E T E**

*ARTICLE 1 : Huit emplacements sur le parking bd de Lattre de Tassigny face au garage CITROEN seront réservés du vendredi 21 juillet 2006 à 17h00 au samedi 22 juillet 2006 à 20h00 (voir plan joint).*

*ARTICLE 2 : Neuf emplacements sur le parking intérieur de la Tache Verte seront réservés pour les mêmes dates et les mêmes heures (voir plan joint).*

*ARTICLE 3 : La signalisation et le barriérage seront mis en place par les services techniques de la ville.*

*ARTICLE 4 : Tout véhicule en infraction aux présentes dispositions sera poursuivi conformément aux textes et règlements en vigueur.*

*ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire Principal de Police, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie et Tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.*

*Fait à ROYAN, le 12 juillet 2006*

*Certifié exécutoire  
En vertu de l'article L.2131-3  
du Code Général des Collectivités  
Territoriales  
le 17 juillet 2006*

*Le Maire,  
H. LE GUEUT*